

Règlement du concours de photos amateurs ouvert à l'occasion de la balade-découverte guidée organisée le 19 mai 2019 par le Comité de jumelage et la Mairie de Vaux le Pénil.

Il n'y a pas d'obligation d'être adhérent au comité de jumelage de Vaux pour concourir.

Le sujet de la photo est libre, mais ne devra pas comporter de personnes identifiables. Il pourra s'agir des curiosités révélées par notre guide, Serge, ou de tout autre sujet qui pourra retenir votre créativité. Mais, impérativement, pendant la balade-découverte.

Nous ne pourrions prendre en compte que des photos en format numérique (smartphone, APN ou scan de photos argentiques).

Une seule photo est admise par participant (vous aurez donc à faire un choix douloureux).

Noir et blanc ou couleurs, selon votre choix.

Effets spéciaux autorisés mais pas de manipulations ultérieures genre « photo-shop ».

La photo devra être envoyée par voie télématique sur l'adresse du Comité de Jumelage : cdj.vauxlepenil@gmail.com dans un délai de 3 jours après la randonnée (soit le 22 mai au plus tard).

Le message d'accompagnement de cette expédition devra bien préciser le nom du photographe et ses coordonnées (numéro de mobile) ainsi que la catégorie dans laquelle il concourt (adultes ou enfants).

Les décisions du jury (constitué de membres du Conseil d'administration du CdJ) seront souveraines (dans la sélection des photos retenues pour concourir et dans leur classement). En s'inscrivant, les participants l'acceptent.

Les résultats seront communiqués sur le site internet de la Mairie (page Comité de jumelage) : <https://www.mairie-vaux-le-penil.fr/decouvrir/jumelage.html> et sur la page Face-Book du comité de jumelage:

<https://www.facebook.com/cdj.vauxlepenil.7>